

Libin, le 9.01.2026

**ORDONNANCE DE POLICE TEMPORAIRE**  
**RELATIVE À LA CIRCULATION ROUTIÈRE.**

La Bourgmestre,

Vu les articles 130 bis et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

En raison d'un accident survenu à Libin, Bonipré ce vendredi 9 janvier 2026 au matin ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence,

**ARRETE :**

Article 1 : Un plan de circulation sera mis en place ce vendredi 9 janvier, de 9h45 jusqu'à environ 16h :

- La circulation sera interdite à Libin, rue Paul Dubois, du carrefour avec la rue de Smuid, jusqu'au bâtiment Green Cap situé à Transinne, Grand-Route.
- La circulation sera interdite à Transinne, Grand-Route, du rond-point du Zoning le Cerisier jusqu'au carrefour avec la rue des Hêtre, et une déviation sera mise en place vers Smuid.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le service travaux de la commune telle qu'elle est imposée par les A.G.W du 16.12.2020 et du 06.06.2024, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui n'est plus justifiée devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.



La Bourgmestre,

A. LAFFUT